



Estimation remboursement mutuelle trompeur

Par **AlexRug**, le 14/12/2020 à 16:39

Bonjour

j'ai fait établir un devis pour des prothèses dentaires par mon dentiste, et envoyé le devis à mutuelle. Elle me renvoie une estimation de remboursement non contractuelle où il me reste 300 € à charge. Je fais donc l'opération sur la base de cette information. J'apprends ensuite par ma mutuelle que finalement je devrais payer 2100€ en tout car des plafonds annuels s'appliquent ! Dans ce cas, pourquoi ces plafonds n'étaient déjà pas appliqués dans l'estimation ? Puis-je dire qu'il s'agit d'une pratique commerciale trompeuse ? Je veux bien comprendre qu'une estimation ne soit pas 100% précise mais là le calcul est complètement faussé et la différence est du simple au septuple.

Merci de votre aide,

Cdt